

[TRADUCTION]

Citation : *Ministre de l'Emploi et du Développement social c. D. C.*, 2014 TSSDA 344

N° d'appel : AD-13-793

ENTRE :

**Ministre de l'Emploi et du Développement social
(anciennement ministre des Ressources humaines et du Développement des
compétences)**

Demandeur

et

D. C.

Intimée

**DÉCISION DU TRIBUNAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
Division d'appel – Décision d'appel**

MEMBRE DU TRIBUNAL DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE :

Janet LEW

DATE DE LA DÉCISION :

Le 25 novembre 2014

PARTIES

Appelant Michael Stevenson (avocat)

Intimée Cheryl Chrysdale (parajuriste)

DÉCISION

[1] Le Tribunal de la sécurité sociale a accordé la permission d'appeler d'une décision du tribunal de révision le 23 septembre 2013.

[2] Les deux parties à l'appel conviennent, sans audience, que l'affaire devrait être renvoyée à la division générale du Tribunal de la sécurité sociale pour qu'une nouvelle décision soit rendue sur le fond.

[3] Par conséquent, j'ordonne ce qui suit :

- a) la présente affaire sera renvoyée à la division générale du Tribunal de la sécurité sociale pour qu'une nouvelle décision soit rendue sur le fond;
- b) les parties sont autorisées à présenter à la division générale des observations sur le mode d'audience devant la division générale, et sur toute autre question de procédure;
- c) le mode d'audience devant la division générale sera déterminé par la division générale en temps et lieu.

[4] Par les présentes, l'appel qui devait être instruit le 26 novembre 2014 est ajourné à une date indéterminée.

Janet Lew

Membre de la division d'appel